



unesco

Transformer l'enseignement et la formation techniques  
et professionnels pour des transitions réussies et justes

Stratégie UNESCO 2022-2029

## L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié en 2023 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France  
© UNESCO 2023

ISBN 978-92-3-200289-1



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Titre original : *Transforming technical and vocational education and training for successful and just transitions: UNESCO strategy 2022-2029*.

Publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Bureau Hors Siège de l'UNESCO.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'UNESCO, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : GaudiLab/Shutterstock.com

Mise en page : Katharine Mugridge

Traduction : UNESCO

Infographies : Jet Education Services

Pictogrammes des pages intérieures (infographies) :

<http://stock.adobe.com/>

<http://elements.envato.com/>

Les infographies et la photo de couverture ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Imprimé par l'UNESCO

Imprimé en France

## Libérer le potentiel des jeunes et des adultes

L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) relient l'éducation et le monde du travail, libérant le potentiel des jeunes et des adultes en vue de contribuer à l'avènement d'un monde pacifique, sain, juste et durable. D'autant plus qu'on estime que 267 millions de jeunes ne sont ni en situation d'emploi, ni en études, ni en formation.

Cette nouvelle stratégie présente la vision de l'UNESCO sur comment transformer l'EFTP pour des transitions réussies et justes au cours de la période 2022-2029, en favorisant le développement des compétences pour l'autonomisation, l'emploi productif et le travail décent, et faciliter la transition vers des économies et sociétés plus numériques, vertes et inclusives.

L'UNESCO soutiendra les efforts des États membres à faire face et répondre aux défis présents et futurs concernant leurs systèmes d'EFTP, identifiant trois domaines prioritaires :

1. Développer les compétences des individus pour l'apprentissage, le travail et la vie ;
2. Développer les compétences pour des économies inclusives et durables ;
3. Développer des compétences pour des sociétés inclusives et pacifiques.

L'UNESCO travaillera aux côtés de partenaires bilatéraux et multilatéraux, des institutions, des gouvernements, du secteur privé et des éducateurs du monde entier afin de placer l'EFTP en tête de l'agenda de l'éducation.



unesco

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent être élevées les défenses de la paix. »

Transformer l'enseignement et la formation techniques  
et professionnels pour des transitions réussies et justes

Stratégie UNESCO 2022-2029

## Avant-propos

La reprise, la transition et la transformation guident cette nouvelle stratégie en matière d'enseignement et formation techniques et professionnels au cours de la période 2022 à 2029.

La pandémie de COVID-19 a perturbé l'éducation et les marchés du travail, en augmentant le chômage des jeunes et l'inadéquation des compétences enseignées ou existantes vis-à-vis des compétences demandées par le marché du travail. De plus, la pandémie a accéléré la révolution numérique, et cela, a mis en évidence l'urgence de transformer nos systèmes éducatifs afin de les adapter à un avenir incertain et en mutation rapide.

Le Sommet sur la transformation de l'éducation, convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies en septembre 2022, a permis d'obtenir des engagements plus inclusifs, résilients et pertinents de la part des gouvernements dans le cadre de la construction de systèmes d'apprentissage et de formation tout au long de la vie, qui répondent à la demande de compétences en constante évolution et à la transition vers des économies vertes, durables et numériques.

Cette transformation doit être approchée avec la perspective d'apprentissage tout au long de la vie, à travers des parcours flexibles permettant la formation et l'acquisition de compétences, la requalification, et le perfectionnement de celles-ci. La transformation exige d'identifier et d'anticiper les compétences requises afin d'entreprendre la transition vers des économies numériques et durables. En outre, celle-ci s'appuie sur un dialogue social renforcé, sur la participation des employeurs et de la société civile, y compris les jeunes.

Cette stratégie est pleinement alignée avec l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), et englobe toutes les dimensions. Elle repositionne l'EFTP pour en faire une voie d'apprentissage, de travail et de vie pour les individus ; un catalyseur de la transformation numérique et verte et des économies durables, et un vecteur de cohésion sociale et de justice. La nouvelle stratégie prend en compte l'impact du changement climatique, le poids de l'économie informelle, la transition démographique et l'utilisation répandue de l'intelligence artificielle.

À ce titre, la stratégie établit un programme de transformation visant à aider les pays à doter les jeunes et les adultes des compétences requises et à offrir à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Elle s'efforcera d'améliorer la pertinence des systèmes d'EFTP dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, en collaboration avec le réseau UNEVOC et le groupe inter-institutions (*Inter-Agency group*) sur l'EFTP.

La stratégie comprend également une série de programmes phares, tels que l'Académie mondiale des compétences (*Global Skills Academy*), sous l'égide de la Coalition mondiale de l'éducation (*Global Education Coalition*), qui mobilisera les entreprises et les organisations internationales, notamment l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), visant à doter dix millions de jeunes de compétences numériques. De plus, cette stratégie englobe des actions recherchant à former des enseignants et des formateurs de l'EFTP et à mettre en place un système mondial de suivi des compétences pour surveiller l'offre et la demande de celles-ci, ainsi que renouveler et reconnaître les compétences dans et entre les pays.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons intensifier nos efforts collectifs pour permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois, tout en les aidant à libérer et découvrir leur potentiel pour réussir à naviguer dans les changements sociaux, économiques et environnementaux dont fait face le monde. Cela fait partie de l'élaboration d'un nouveau contrat social pour l'éducation afin de réimaginer ensemble, des futurs plus durables.



**Stefania Giannini**

Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation

# Transformer l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) pour des transitions réussies et justes

**SITUATION MONDIALE :** En 2019<sup>1</sup>, 31 % des jeunes femmes et 14 % des jeunes hommes dans le monde n'avaient pas d'emploi, d'éducation ou de formation, et le nombre de jeunes ayant un emploi a diminué de 34 millions en 2020. 12 % des jeunes actifs vivent dans une extrême pauvreté<sup>2</sup>.

## Transitions

### TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

**Fécondité :** 2.4 enfants par femme.  
**Âge médian de la population mondiale :** 30.9 ans  
**Espérance de vie estimée 2020-2025 :** 73.2 ans<sup>3</sup>

Les proportions élevées de jeunes dans certains pays et de personnes âgées dans d'autres, associées à une espérance de vie plus élevée, ont des répercussions sur les besoins en matière de développement des compétences tout au long de la vie.

### ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

**16.7 milliards de dollars** ont été consacrés **pour l'automatisation des processus d'entreprise** en 2020<sup>4</sup>.

Les processus tels que la numérisation et l'automatisation vont à la fois détruire et créer des emplois à grande échelle, selon des modalités particulièrement difficiles à prévoir, mais nécessitera certainement des formations, une requalification et une amélioration des compétences.

### REPRISE ÉCONOMIQUE\*

**3.3 % en contraction de l'économie** en 2020  
**Projection d'une croissance économique mondiale de 6 %** en 2021 et de **4.9 %** en 2022

La récession de 2020 aura des répercussions à long terme sur l'apprentissage et la formation, les emplois et les économies. Toutefois, la reprise sera inégale entre les pays et les catégories de travailleurs et pourrait être menacée par de nouveaux variants de la COVID-19.

### ÉCONOMIE INFORMELLE\*

**61 %** de l'emploi total est informel.

L'emploi informel est omniprésent et l'emploi formel est encore remis en question par l'émergence de l'économie dite souterraine.

### QUESTIONS SOCIÉTALES ET POLITIQUES

**Les migrations à grande échelle, l'autoritarisme et les défis du multilatéralisme.**

Les demandes de réduction de la pauvreté et des inégalités sont omniprésentes. L'instabilité politique, les conflits et le changement climatique, entre autres facteurs, conduisent à des migrations à grande échelle dans et entre les pays.

### TRANSITION ÉCONOMIQUE VERTE ET DURABLE<sup>5</sup>

La concentration atmosphérique de CO2 est à **150 %** des taux pré-industriels.  
**38.5 %** de l'électricité est produite par le charbon.

L'impératif international de zéro émission doit être poursuivi avec détermination.  
La transition verte aura un impact.

1. *Source des données :* OIT 2020, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms\\_734455.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms_734455.pdf)
2. *Source des données :* OIT 2022, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms\\_853321.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms_853321.pdf)
3. *Source des données :* Département des Nations unies pour les affaires économiques et sociales (DESA), World Population Prospects, <https://population.un.org/wpp/>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2021.
4. *Source :* <https://www.statista.com/statistics/740436/worldwide-robotic-process-automation-artificial-intelligence-spending-by-segment>
5. *Source des données pour l'émission de CO2 :* Université de Californie San Diego, *The Keeling curve*, <https://keelingcurve.ucsd.edu/>, consulté le 27 août 2021. *Source des données pour l'utilisation du charbon :* Agence internationale de l'énergie, Coal, <https://www.iea.org/fuels-and-technologies/coal>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

\* *Source des données :* OIT, 2020 ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms\\_734455.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-dgreports/-dcomm/-publ/documents/publication/wcms_734455.pdf))

## Domaines prioritaires pour l'EFTP



### Développer les compétences des individus pour l'apprentissage, le travail et la vie

Soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies de qualification, d'amélioration des compétences et de reconversion, en particulier pour les personnes qui en ont le plus besoin

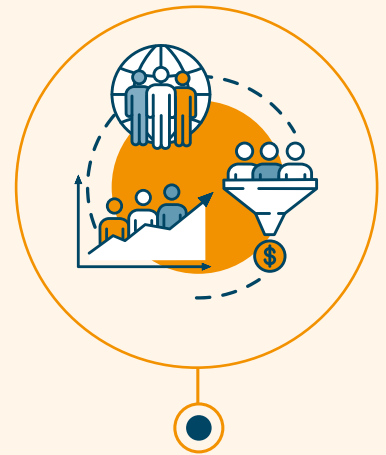
- Construire des parcours flexibles d'apprentissage tout au long de la vie
- Développer des mesures ciblées pour l'inclusion et l'égalité des sexes



### Développer des compétences pour des économies inclusives et durables

Soutenir la croissance de l'emploi, la participation du secteur privé et l'anticipation et le développement efficaces des compétences

- Identifier les compétences pour la transition vers des économies numérique et verte
- Lutter contre le chômage des jeunes et répondre aux exigences des transitions numérique et verte
- Améliorer les compétences en matière de STIM, d'entrepreneuriat et du 21<sup>ème</sup> siècle
- Soutenir les enseignants et les institutions de l'EFTP pour favoriser la qualité, l'innovation et l'excellence
- Renforcer la gouvernance et débloquer les investissements



### Développer des compétences pour des sociétés inclusives et pacifiques

Enseigner aux jeunes et aux adultes leurs droits et l'état de droit, leur donner un solide sens de l'éthique et leur donner les moyens de devenir des défenseurs de la justice sur leur lieu de travail et dans leur communauté

- Intégrer une éducation fondée sur les droits pour citoyenneté universelle et participative
- Promouvoir les institutions d'EFTP en tant que lieux d'intégration sociale, de cohésion et de citoyenneté verte





## Contexte

1. Le système global d'éducation et de formation, dont fait partie le secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), n'a pas été épargné par la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>. Les jeunes, en particulier, n'ont souvent pas les compétences nécessaires leur permettant de trouver un emploi décent et valorisant, comme en témoignent les taux de chômage disproportionnés chez les jeunes partout dans le monde. Les effets de la pandémie de COVID-19 n'ont fait qu'exacerber ces inégalités ; en effet, cette dernière a non seulement perturbé l'apprentissage de nombreux jeunes et adultes peu qualifiés, mais aussi mis à mal leur bien-être mental, social et financier. Les fermetures d'établissements d'enseignement et de formation ont eu de lourdes conséquences, en termes de pertes d'apprentissage comme sur le bien-être des apprenants, entravant ainsi leur capacité à se projeter dans l'avenir.
2. Les répercussions sur l'économie et le marché du travail sont également dramatiques. Si les économies les plus fortes ont fait preuve d'une résilience relativement plus importante face aux effets de la pandémie — grâce à une transition plus rapide vers de nouveaux modes de travail numériques, à l'octroi d'un soutien aux entreprises touchées par la crise et à la promotion de programmes de perfectionnement ou d'acquisition de nouvelles compétences pour les travailleurs —, les économies moins développées sont frappées par une récession plus profonde, une pauvreté accrue et des taux de chômage plus élevés, notamment chez les jeunes et les femmes. De fait, la pandémie de COVID-19 a aggravé les problèmes structurels des économies et des marchés du travail, rendant plus difficile pour les groupes de personnes vulnérables de trouver des opportunités d'emploi décentes.
3. Cependant, cette crise nous offre également l'occasion de changer de cap et d'agir. Cette nouvelle Stratégie pour l'EFTP sur la période 2022-2029, a été élaborée avec un objectif de tracer la voie vers la reprise, de renforcer la résilience et de repenser l'enseignement et la formation en vue de répondre aux besoins nationaux et internationaux, tout en mettant en lumière le rôle essentiel que l'EFTP jouera dans ce processus. Intitulée « Transformer l'enseignement et la formation techniques et professionnels pour des transitions justes et réussies », elle traduit la volonté de l'UNESCO de voir l'EFTP contribuer de manière significative à la reprise et au développement durable au cours des huit prochaines années.
4. Tout en tenant compte du contexte mondial actuel, cette nouvelle Stratégie pour l'EFTP 2022-2029 favorise la poursuite des objectifs existants convenus au niveau international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>. Ainsi, les objectifs définis dans le Programme 2030 constituent la base sur laquelle se fonde la Stratégie pour l'EFTP 2022-2029. Cet ambitieux Programme plaide pour une approche intégrée du

1. Dans le cadre de la présente Stratégie, le champ d'application de l'EFTP est le même que celui défini dans la Recommandation de l'UNESCO concernant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) (2015) : « L'EFTP, en tant qu'élément de l'apprentissage tout au long de la vie, peut se situer aux niveaux secondaire, postsecondaire et supérieur et comprend l'apprentissage en milieu de travail, la formation continue et le développement professionnel, pouvant aboutir à l'obtention de certifications. L'EFTP inclut aussi un large éventail de possibilités de développement des compétences adaptées aux contextes nationaux et locaux. Apprendre à apprendre, acquérir des compétences en matière d'écriture, de lecture et de calcul, et acquérir des compétences transversales et des compétences en matière de citoyenneté font partie intégrante de l'EFTP ».  
[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245178\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245178_fre)
2. <https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/247785fr.pdf>

développement et repose sur des objectifs qui reconnaissent la nécessité d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, de lutter contre les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, de préserver la planète, de créer une croissance économique inclusive et durable, de parvenir au plein emploi productif et de garantir un travail décent à toutes les femmes et à tous les hommes, ainsi que d'assurer une totale égalité des genres et de promouvoir l'inclusion sociale.

5. L'éducation et la formation sont essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Adoptée en 2015, la Déclaration d'Incheon : Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous<sup>3</sup> attache une grande importance au développement des compétences techniques et professionnelles, en particulier en ce qui concerne l'accès à un EFTP abordable et de qualité, l'acquisition de compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat, l'élimination des inégalités entre les genres et l'accès des personnes vulnérables. Dans ce contexte, l'EFTP est censé répondre à de multiples besoins de nature économique, sociale et environnementale en aidant les jeunes et les adultes à développer les compétences indispensables pour accéder à l'emploi, à un travail décent et à l'entrepreneuriat, promouvoir une croissance économique équitable, inclusive et durable et favoriser la transition vers les économies numériques et vertes en faveur de la durabilité environnementale.
6. En 2015, l'UNESCO a adopté la Stratégie pour l'EFTP 2016-2021<sup>4</sup> dans le but « d'appuyer les États membres dans leurs efforts pour améliorer la pertinence de leurs systèmes d'EFTP et équiper

tous les jeunes et tous les adultes des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie, et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble ». Cette Stratégie englobait trois domaines prioritaires : favoriser l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat ; promouvoir l'équité et l'égalité des genres ; et faciliter la transition vers des économies vertes et des sociétés durables. À travers cette Stratégie, l'UNESCO s'est engagée à aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des actions transversales, notamment pour identifier leurs besoins de compétences afin d'éclairer l'élaboration des politiques, des stratégies et des programmes d'EFTP, pour faciliter la reconnaissance internationale des qualifications, ainsi que pour collecter et analyser les données sur les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 et des cibles connexes en matière de compétences techniques et professionnelles.

7. En 2021, la Stratégie pour l'EFTP 2016-2021 a fait l'objet d'une évaluation finale qui a conclu qu'elle répondait aux besoins pertinents des États membres et à l'évolution des exigences en matière d'EFTP. Au cours de la période, les activités de l'UNESCO ont permis de transformer les politiques des États membres et de renforcer les capacités des institutions d'EFTP, des enseignants et des autres parties prenantes de l'EFTP. L'évaluation a fait état d'une amélioration de la coordination au sein de l'UNESCO de même qu'entre l'UNESCO et ses partenaires extérieurs, en particulier entre le réseau du centre international UNESCO-UNEVOC pour l'EFTP et le Groupe inter-institutions sur l'EFTP (IAG-TVET).

3. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre)

4. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245239\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245239_fre)

Il ressort également de l'évaluation que l'UNESCO devrait accorder une plus grande attention à l'apprentissage tout au long de la vie, aux certifications, y compris les micro-certifications, et à la qualité du corps enseignant. De même, l'évaluation finale recommande que l'UNESCO prenne en compte les tendances durables telles que le passage au numérique et la transition vers le développement durable, et qu'elle maintienne son large éventail d'activités, notamment en matière d'action normative, de renforcement des capacités, d'aide à la formulation des politiques, de développement des connaissances, de développement de partenariats et de réseaux et d'assistance technique.

8. En gardant à l'esprit les résultats de l'évaluation de la Stratégie 2016-2021 qui vient de s'achever, la nouvelle Stratégie pour l'EFTP (2022-2029) reflète et soutient directement l'appel lancé par l'UNESCO en 2021 en faveur d'un nouveau contrat social pour l'éducation, qui vise à corriger les injustices tout en transformant l'avenir de l'éducation<sup>5</sup>. La nécessité d'un tel contrat est présentée dans le récent rapport de l'UNESCO intitulé « Repenser nos futurs ensemble ». Ce rapport insuffle à la communauté éducative mondiale un vent d'optimisme et une raison d'espérer, puisqu'il souligne la résilience de l'humanité et, surtout, le fait que nous avons désormais accès à des connaissances et à des outils qui n'étaient pas disponibles pour les générations précédentes. Il plaide également en faveur d'un plus grand nombre d'opportunités pour enrichir notre éducation, tout au long de notre vie et dans différents espaces culturels et sociaux. En outre, le rapport souligne le rôle de l'éducation dans le façonnement de l'avenir du monde au-delà de 2050 par la reconnaissance de nos dépendances croisées à l'égard des autres êtres humains et de la planète,

ainsi que l'impératif de collaborer par le biais de partenariats tels que la Coalition mondiale pour l'éducation<sup>6</sup>. Le nouveau contrat social pour l'éducation repose sur deux principes : garantir le droit à une éducation de qualité tout au long de la vie et renforcer l'éducation comme un projet public et un bien commun. En ce qui concerne l'EFTP, le rapport reconnaît l'abondance de réformes du « volet offre » qui ont porté sur l'EFTP et qui n'auront pas d'incidence en soi sur la création d'emplois ou sur la croissance du marché du travail. Toutefois, il salue les innovations pédagogiques dans l'EFTP pour combler le fossé qui existe entre la théorie et la pratique grâce à des formes réinventées d'apprentissage et de formation, avec des stages pratiques.

9. La nouvelle Stratégie pour l'EFTP (2022-2029) se fonde également sur le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT), en mettant notamment l'accent sur les nouvelles formes de travail, les ramifications institutionnelles de la nature changeante du travail, l'apprentissage tout au long de la vie, l'inclusion et l'égalité des genres, la mesure de l'emploi et du bien-être des êtres humains, un programme centré sur les êtres humains et le rôle de la protection sociale universelle dans un avenir de travail stable et équitable.

5. <https://fr.unesco.org/futuresofeducation/>

6. <https://globaleducationcoalition.unesco.org>

## Objectif et lignes d'action principales

- 10.** La Stratégie pour l'EFTP (2022-2029) tient compte de la nécessité d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et accorde une attention toute particulière aux priorités globales de l'UNESCO — à savoir, l'Afrique et l'égalité des genres —, ainsi qu'à la jeunesse et aux petits États insulaires en développement (PEID), comme indiqué dans le projet de programme 41 C/5. Plus particulièrement, la Stratégie reconnaît la nécessité de répondre par une approche inclusive et proactive à six dimensions clés en vue de la réalisation des ODD :
- a. La reprise économique :** La récession de 2020 entraînera des répercussions à long terme sur l'apprentissage et la formation, les emplois et les économies. Après s'être réduite de 3,3 % en 2020, la croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 6,0 % en 2021 et à 4,9 % en 2022. Toutefois, la reprise économique au sortir de la crise de la COVID-19 sera inégale entre les pays et les secteurs d'activité et pourrait se manifester différemment selon les catégories de travailleurs. Au nombre des principaux domaines affectés de manière négative figurent l'accès varié à l'éducation pour les enfants handicapés, l'augmentation des niveaux d'exclusion des filles dans les pays à faible revenu et la marginalisation accrue de l'accès à l'enseignement dans la langue maternelle pour les jeunes apprenants. Les perspectives de reprise économique pour 2021 et 2022 demeurent très incertaines, d'autant que la crise de la COVID-19 a accéléré certaines transitions dans le monde du travail, ajoutant un degré d'incertitude quant aux aptitudes et compétences qui seront demandées après la pandémie.
  - b. L'évolution technologique :** Le numérique, l'automatisation, l'arrivée de la cinquième génération de technologies de communication mobiles (5G) et les progrès rapides de l'intelligence artificielle ouvrent la voie à une quatrième révolution industrielle, illustrée par le concept d'industrie 4.0. Ces évolutions seront à l'origine de la destruction mais aussi de la création d'emplois à grande échelle, selon des modalités particulièrement difficiles à prévoir. Dans ce contexte, la technologie devra être utilisée pour promouvoir les droits de l'homme, en mettant explicitement l'accent sur l'inclusivité, en évitant les préjugés et en plaçant la technologie au service du bien commun.
  - c. L'économie informelle :** Au niveau international, l'emploi informel reste omniprésent et ne peut désormais plus être considéré comme une spécificité qui sera remplacée au fil du développement économique. L'économie informelle emploie 61 % de la population active dans le monde ; en Asie et dans le Pacifique ainsi que dans les États arabes, 68 % des emplois sont informels, tandis que cette proportion est de 86 % en Afrique subsaharienne. L'évolution de la technologie bouleverse également l'emploi formel et les avantages qu'il procure aux travailleurs, comme dans le cas de l'économie à la tâche. On assiste toutefois à l'émergence d'approches novatrices qui peuvent contribuer à étendre la protection sociale aux travailleurs informels et à les protéger contre la pauvreté.
  - d. La transition démographique :** Au niveau mondial, la transition démographique, qui consiste à passer de taux de natalité et de mortalité élevés à des taux faibles, est en bonne voie. Pourtant, cette transition s'opère de manière inégale entre les continents et les pays. Dans les pays où la proportion de jeunes est élevée, il importe de renforcer rapidement et de manière continue les systèmes d'éducation et de formation et de créer des emplois à grande échelle. À l'inverse, les pays qui connaissent une diminution du nombre de citoyens en âge de travailler, une augmentation de la population âgée et une hausse de l'espérance de vie doivent développer les compétences des travailleurs âgés.

**e. Les questions sociétales et politiques :**

L'instabilité politique, les conflits et le changement climatique, entre autres, entraînent des migrations à grande échelle au sein des pays et d'un pays à l'autre. L'EFTP s'inscrit dans le cadre du contrat social et doit garantir le droit à l'éducation et à un emploi décent, ainsi que promouvoir la solidarité intergénérationnelle. Les revendications en faveur de systèmes plus démocratiques, inclusifs et tolérants doivent se refléter dans l'EFTP et la gouvernance d'entreprise. Enfin, les systèmes d'EFTP ont également un rôle à jouer dans l'intégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés et des migrants.

**f. La transition économique verte et durable :**

D'avantage d'efforts sont nécessaires pour atténuer le changement climatique, mettre un terme à la perte de biodiversité, restaurer les écosystèmes et réduire la pollution. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C comme le prévoit l'Accord de Paris, les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> doivent chuter d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030 et continuer de baisser fortement pour atteindre zéro émission nette d'ici à 2050. Cela nécessitera une transformation rapide et radicale de l'économie mondiale. La transition vers des économies à zéro émission aura un impact sur les technologies, la production, les biens et les services, et entraînera une demande accrue de travailleurs possédant des compétences en matière de durabilité.

**11.** La Stratégie définit des domaines et des actions politiques clés pour la période allant de 2022 à 2029. Elle contribue aux objectifs stratégiques de l'UNESCO, à la mise en œuvre des instruments normatifs de l'Organisation et à la Stratégie pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes (2020-2025)<sup>7</sup>.

**12.** La Stratégie est définie et exécutée en cohérence avec le Programme et budget de l'UNESCO (41 C/5) qui sera mis en œuvre sur la période 2022-2025, lui-même élaboré dans un contexte d'urgence sanitaire mondiale aux conséquences multiples et de long terme et axé sur les domaines de compétence de l'Organisation en vue d'offrir des réponses innovantes et adaptées aux défis contemporains. Dans les limites de son budget, l'UNESCO continuera de promouvoir le développement des compétences pour l'autonomisation et l'employabilité, en accordant une attention particulière à l'inclusion et à l'égalité des genres, la transition vers des économies numériques et vertes, et des sociétés durables, en élaborant des outils et principes directeurs appropriés et en apportant un soutien au développement des capacités conformément à la Recommandation concernant l'EFTP (2015). Les domaines de la gouvernance, du financement, des enseignants et de l'enseignement, de l'anticipation et de la reconnaissance des compétences, du développement des compétences numériques et de l'engagement des employeurs dans l'éducation et la formation, seront encore renforcés grâce à la Stratégie pour l'EFTP 2022-2029.

**13.** La Stratégie repose sur l'idée que les systèmes d'EFTP doivent être proactifs et attrayants dans la manière dont ils adaptent leur offre de formation au bénéfice des personnes, des économies et des sociétés dans un avenir caractérisé par des évolutions rapides. Les connaissances, aptitudes et compétences dont les jeunes et les adultes ont besoin pour s'épanouir dans le monde du travail évolueront rapidement ; ces changements affecteront à la fois les compétences spécifiques à l'emploi, les compétences de base, les compétences transversales/non techniques et, plus largement, la capacité à gérer le changement et à s'engager dans les communautés locales et mondiales.

7. <https://fr.unesco.org/themes/alphabetisation-tous/strategie>

- 14.** Dans ce contexte, et en pleine conformité avec l'ODD 4 visant à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », la Stratégie a pour but « *d'appuyer les États membres dans leurs efforts pour améliorer la pertinence de leurs systèmes d'EFTP et équiper tous les jeunes et tous les adultes des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie, et de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans son ensemble* ».
- 15.** Les résultats escomptés sont formulés autour de trois lignes d'action principales :
- a. Ligne d'action principale no 1 : Renforcer les compétences de chaque individu pour apprendre, travailler et s'épanouir.** Afin de s'adapter aux demandes en constante évolution de la société et du marché du travail, les individus devront apprendre tout au long de leur vie et maintenir leurs compétences à jour. L'EFTP doit offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie aux femmes comme aux hommes, en proposant des pédagogies individualisées et adaptatives, des modalités d'apprentissage flexibles, des passerelles entre les types d'enseignement et de formation et entre les secteurs d'activité, la reconnaissance, la validation et l'accréditation (RVA) de l'apprentissage non formel et informel, ainsi que des conseils en matière d'orientation professionnelle.
- b. Ligne d'action principale no 2 : Développer les compétences nécessaires à des économies inclusives et durables.** Les systèmes d'EFTP doivent offrir les compétences nécessaires à une croissance inclusive et durable, dans le contexte de la double transition vers des économies numériques et vertes. Pour cela, la participation des partenaires sociaux, des entreprises et des travailleurs est indispensable, de même que la collecte et l'utilisation en temps utile de données sur les besoins en compétences, sur la base d'une série de sources de données, notamment des données administratives, des enquêtes et des mégadonnées.
- c. Ligne d'action principale no 3 : Promouvoir des compétences pour l'édification de sociétés inclusives et pacifiques.** Les sociétés seront de plus en plus confrontées aux multiples transitions qui touchent le monde du travail et qui auront d'importantes répercussions sur la répartition des revenus et des richesses, la solidarité entre les groupes sociaux et entre les générations, et l'organisation politique. Les systèmes d'EFTP pourront y faire face grâce à une gouvernance plus transparente et inclusive, une efficacité accrue, une plus grande obligation redditionnelle, et l'inclusion de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale. L'EFTP doit doter les apprenants des connaissances, valeurs, compétences et attitudes dont ils ont besoin pour comprendre leurs droits et leur donner les moyens de s'engager et de promouvoir un monde du travail et des sociétés justes.

## Ligne d'action principale n° 1 : Renforcer les compétences de chaque individu pour apprendre, travailler et s'épanouir

**16.** L'UNESCO établira un programme d'EFTP transformateur en vue d'aider les pays à ne laisser personne de côté. Elle s'attachera à aider les pays à élaborer des politiques et des stratégies appropriées pour la formation, le perfectionnement des compétences et l'acquisition de nouvelles compétences, en particulier pour les personnes qui en ont le plus besoin. Cette ligne d'action doit permettre de soutenir les pays dans la mise en place de parcours d'apprentissage tout au long de la vie et dans l'élaboration de mesures ciblées pour l'inclusion et l'égalité des genres.

**a. Mettre en place des parcours flexibles d'apprentissage tout au long de la vie**

**i.** La mise en place de parcours d'apprentissage flexibles aura pour but d'appuyer la conception et la mise en œuvre de systèmes d'éducation et de formation flexibles et transparents, afin de rendre l'EFTP attrayant et de permettre aux apprenants de passer d'un système d'éducation, de formation et d'emploi à un autre. L'UNESCO aidera également les États membres à consacrer des droits à l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier pour les jeunes, les travailleurs et les personnes âgées. De même, elle soutiendra les actions facilitant la mobilité des apprenants, ainsi que la reconnaissance des expériences et des résultats d'apprentissage au sein et entre les pays. L'UNESCO, notamment par l'intermédiaire de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), participera, dirigera et soutiendra la poursuite des initiatives de collaboration axées sur les nouvelles formes de certification, de qualifications

et de compétences, y compris les réformes des systèmes de qualification et l'adoption de nouveaux écosystèmes de certifications, centrés sur les micro-certifications et sur les certifications numériques. En vue d'atteindre ce résultat, l'UNESCO entreprendra la mise à jour et l'approfondissement des travaux sur les droits à l'apprentissage tout au long de la vie menés en coopération avec l'OIT ; la mise en œuvre du projet Bridging Innovation and Learning in TVET<sup>8</sup> (BILT) mené par le Centre international UNESCO-UNEVOC ; la mise en œuvre des niveaux de référence mondiaux des résultats d'apprentissage ; la poursuite de la collaboration interinstitutionnelle avec le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) et la Fondation européenne pour la formation (ETF) afin de dresser un inventaire mondial des cadres de qualifications et de la reconnaissance des qualifications au sein des pays et entre eux ; ainsi que l'élaboration de lignes directrices mondiales relatives à la qualité des micro-certifications, y compris des définitions et des principes communs, en partenariat avec des organisations telles que le CEDEFOP, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Réseau de la déclaration de Groningue (GDN).

**ii.** Les micro-certifications, les certifications numériques et d'autres formes alternatives de certification sont de plus en plus proposées par les prestataires de l'EFTP, ainsi que par les partenaires de l'industrie et du secteur tertiaire. L'UNESCO établira un cadre international pour évaluer la qualité des micro-certifications, incluant une définition internationalement reconnue, des normes d'assurance qualité et des principes applicables à la validation et à l'interopérabilité.

8. Pour la période 2022–2025, le projet BILT est conçu pour promouvoir la création de réseaux, les partenariats et le dialogue dans trois régions, l'Europe, l'Afrique et l'Asie-Pacifique, afin de favoriser un échange de connaissances et de pratiques innovantes.

- iii. Des initiatives antérieures de l'UNESCO ont été renforcées afin de faciliter la mobilité des travailleurs et en particulier des migrants, y compris la coopération avec l'OIT et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les activités en cours de l'UIL dans le domaine de la RVA pour les réfugiés et les migrants, visant à améliorer les systèmes dans les pays pour la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel des migrants et des réfugiés. Plus particulièrement, le Passeport UNESCO des qualifications pour les réfugiés et les migrants vulnérables<sup>9</sup> donne aux migrants la possibilité d'accéder à l'éducation et à la formation ainsi qu'aux opportunités de travail. De même, l'outil des niveaux de référence mondiaux aide les autorités, les institutions, les employeurs et les individus à comprendre, comparer et reconnaître les compétences, les qualifications, les certifications et les acquis d'apprentissage au-delà des frontières. La nouvelle Stratégie appuiera ces initiatives pour en étendre la portée et l'impact par le biais d'une assistance technique, du plaidoyer, du partage des pratiques et du renforcement des capacités.
- b. Élaborer des mesures ciblées pour l'inclusion et l'égalité des genres**
- i. Dans le cadre de la précédente Stratégie pour l'EFTP 2016-2021, l'UNESCO a soutenu l'élaboration d'orientations et le partage de mesures et de solutions politiques prometteuses afin d'aider les pays qui rencontrent des difficultés pour intégrer les groupes défavorisés dans leurs systèmes d'EFTP. L'UNESCO continuera d'apporter son soutien à l'élaboration de politiques et fournira également des conseils stratégiques et un renforcement des capacités aux systèmes nationaux d'EFTP afin d'offrir un accès équitable aux programmes de renforcement des compétences pour l'emploi, l'apprentissage, l'entrepreneuriat et les opportunités économiques. L'UNESCO aidera les États membres à élaborer des politiques qui favorisent l'inclusion des populations qui, historiquement, ont eu un accès limité aux compétences, par exemple les femmes et les filles, les personnes appartenant à des groupes sociaux défavorisés, les personnes vivant dans des zones rurales éloignées ou des bidonvilles urbains, les personnes handicapées, les réfugiés ou les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
- ii. Afin de promouvoir l'égalité des genres dans et entre les programmes d'EFTP, l'UNESCO aidera les États membres à intégrer l'égalité des genres dans l'élaboration et l'examen des politiques, stratégies et programmes d'EFTP, de manière à ce que les questions liées à l'égalité des genres aient une influence positive sur les priorités politiques et les dépenses. Cette démarche sera guidée par la Stratégie de l'UNESCO pour l'égalité des genres dans et par l'éducation 2019-2025 et l'initiative « Son éducation, notre avenir », en vue de renforcer les systèmes d'éducation et d'EFTP pour qu'ils soient porteurs de changement en matière de genre et qu'ils favorisent l'égalité des genres, et d'autonomiser les filles et les femmes par l'éducation.
- iii. L'UNESCO renforcera ses mesures ciblées, fournira des conseils politiques et organisera des campagnes de sensibilisation en faveur de l'inclusion et de l'égalité des genres, ainsi que de leur impact sur les femmes et les filles dans l'EFTP. Il s'agira notamment de fournir des conseils techniques et de créer des possibilités d'échange de connaissances en vue d'atténuer l'impact du changement climatique sur l'inégalité entre les genres dans l'EFTP parmi les plus pauvres et

9. <https://fr.unesco.org/themes/leducation-situations-durgence/passeport-qualifications>



les plus marginalisés, y compris ceux qui dépendent de l'agriculture de subsistance ; de réduire la perpétuation de la ségrégation professionnelle entre les hommes et les femmes ; de renforcer la participation des femmes dans les domaines liés à la numérisation et aux STIM ; et de garantir une prise en compte explicite de l'égalité entre les genres dans les programmes d'EFTP ainsi qu'une sensibilisation des enseignants à la question du genre afin d'éliminer les stéréotypes sexistes. Ces activités seront notamment mises en œuvre en s'appuyant sur des initiatives récentes telles que le rapport « Pékin + 25 : la génération égalité commence par l'éducation des adolescentes », qui appelle à renforcer les engagements en faveur de l'éducation des adolescentes, et le rapport « Je rougirais si je pouvais », qui a suscité un intérêt mondial pour les préjugés sexistes dans l'intelligence artificielle.

## Ligne d'action principale n° 2 : Développer les compétences nécessaires à des économies inclusives et durables

17. Le développement des compétences dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie revêt une importance cruciale pour la croissance inclusive et durable, la productivité et l'innovation. La transition vers les transformations numériques et des économies plus respectueuses de l'environnement entraîne de profonds changements. Or, les économies ne pourront tirer parti des opportunités émergentes que si les apprenants développent les bonnes aptitudes et compétences.
18. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions profondes sur les économies, si bien que des millions de personnes ont perdu leur emploi ou subi des pertes de revenus importantes. Parmi elles, beaucoup devront améliorer leurs compétences pour conserver leur emploi, tandis que d'autres devront trouver un nouvel emploi dans un secteur différent de l'économie. Quoi qu'il en soit, toutes devront composer avec de nouveaux marchés du travail. Les dysfonctionnements constatés sur le marché du travail, parmi lesquels le chômage élevé des jeunes, l'inadéquation des compétences et l'emploi informel dans certains contextes, ont cependant précédé la crise du COVID et continueront à affecter les économies. Cette ligne d'action doit permettre d'aider les États membres à identifier les compétences requises pour la transition vers des économies numériques et vertes ; à dispenser l'EFTP pour lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes ; et à réduire l'écart de compétences entre les hommes et les femmes en améliorant les compétences en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), les compétences vertes et les compétences en faveur du développement durable, les compétences entrepreneuriales et

celles qui sont indispensables pour le XXI<sup>e</sup> siècle, en soutenant le corps enseignant et les institutions d'EFTP pour favoriser la qualité, en promouvant l'innovation, en renforçant la gouvernance et en mobilisant davantage d'investissements dans les compétences.

**a. Identifier les compétences requises pour la transition vers des économies numériques et vertes**

- i. L'UNESCO aidera les États membres à analyser l'évolution de leurs économies et à développer leur capacité à identifier et anticiper les besoins en compétences afin d'éclairer l'élaboration des politiques, stratégies et programmes d'EFTP. L'UNESCO apportera son soutien aux États membres pour qu'ils adaptent leurs programmes de compétences sur les transitions économiques et les besoins du marché du travail, et pour qu'ils tirent parti des possibilités offertes par le secteur privé d'exprimer les besoins en compétences, d'investir dans les compétences, de proposer un apprentissage en milieu professionnel, et de reconnaître, certifier et valoriser les compétences acquises par l'éducation et la formation.
  - ii. L'UNESCO aidera les États membres à répondre aux demandes en matière de compétences émanant de différents secteurs économiques, tels que les secteurs économiques avancés, l'économie à la tâche, les chaînes de valeur locales et mondiales, les économies informelles et les moyens de subsistance ruraux.
  - iii. Cet objectif sera atteint grâce au soutien apporté par les États membres dans le développement d'une intelligence des compétences axée sur le marché du travail, y compris aux niveaux régional et sectoriel, en s'appuyant sur les travaux de l'UNESCO en matière de prévision et d'anticipation des compétences, d'analyse des données et d'analyse des compétences sectorielles. Un soutien particulier sera apporté à la mise en place d'une offre combinée d'informations, de conseils et d'orientation professionnelle pour les apprenants au moyen de dispositifs de renseignement sur les compétences.
  - iv. En collaboration avec des partenaires, un « outil de suivi des compétences mondiales » sera mis au point afin d'éclairer les programmes de formation, d'acquisition de nouvelles compétences et de perfectionnement des compétences, ainsi que les parcours de formation et les carrières des jeunes qui ont bénéficié de ces possibilités de formation jusqu'en 2029, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres. Cet outil sera testé au niveau international, notamment en Afrique subsaharienne, où un grand nombre de jeunes entrent sur le marché du travail.
  - v. Avec ses partenaires du secteur privé et de la société civile, et sur la base des travaux du Centre international UNESCO-UNEVOC sur la prise en compte de l'environnement dans l'EFTP, l'UNESCO élaborera une taxonomie mondiale des compétences et un cadre d'orientation pour le développement, l'évaluation, la validation et la reconnaissance des compétences vertes dans l'EFTP, conformément au cadre de mise en œuvre de l'éducation au développement durable et à la Déclaration de Berlin<sup>10</sup>.
  - vi. Considérées comme essentielles, les compétences vertes permettent de concilier les capacités des individus et l'évolution des systèmes vers la durabilité. L'UNESCO, notamment par l'intermédiaire du Centre international UNESCO-UNEVOC, encouragera et soutiendra les initiatives qui favorisent le développement de parcours flexibles d'apprentissage tout au long de la vie pour les professions et les emplois formels et informels liés aux compétences vertes.
- b. Mettre en oeuvre l'EFTP pour lutter contre le chômage des jeunes et répondre aux besoins de transitions numériques et vertes inclusives en milieu professionnel, en ligne et dans d'autres contextes d'apprentissage**
- i. L'UNESCO renforcera ses programmes visant à lutter contre le chômage des

10. <https://fr.unesco.org/sites/default/files/esdfor2030-berlin-declaration-fr.pdf>

- jeunes en aidant les États membres à faire des jeunes des acteurs du changement, à promouvoir les écosystèmes entrepreneuriaux, l'EFTP au niveau tertiaire, l'apprentissage en milieu professionnel, en particulier les apprentissages, en se concentrant notamment sur l'acquisition de compétences fondamentales et transversales.
- ii. L'UNESCO appuiera également la formation continue et le développement professionnel dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Ces activités concerneront les initiatives soutenues par l'Académie mondiale des compétences en faveur du perfectionnement des compétences et de l'acquisition de nouvelles compétences, ainsi que de nouvelles initiatives visant à permettre aux entreprises de devenir des lieux d'apprentissage qui contribuent à l'éducation et à la formation des jeunes générations et promeuvent l'apprentissage tout au long de la vie auprès de leurs employés. L'UNESCO s'appuiera également sur les recommandations de la VII<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA).
- iii. L'UNESCO continuera à soutenir les pays dans le passage au numérique et la transition vers le développement durable de l'EFTP, en tirant parti des travaux et des outils déjà disponibles, ainsi qu'en développant de nouveaux outils et cadres. Elle aidera les pays à mettre en œuvre le passage au numérique de l'EFTP et à développer des compétences pour les économies et les services numériques, notamment l'apprentissage hybride et en ligne de l'EFTP, le développement de systèmes d'apprentissage et de gestion de l'information et les ressources éducatives de l'EFTP. Plus particulièrement, l'Initiative panafricaine pour la transformation digitale de l'EFTP et des systèmes de développement des compétences en Afrique sera appliquée à grande échelle en Afrique et dans d'autres régions.
- iv. L'UNESCO développera, élargira et approfondira ses travaux sur l'éducation au développement durable et sur la transition vers le développement durable de l'EFTP afin de soutenir les réformes des politiques et programmes d'EFTP des États membres et de jeter les bases d'une transition verte des économies dans le respect de leurs limites écologiques. Plus particulièrement, les outils du Centre international UNESCO-UNEVOC permettront de rendre les programmes d'études et la formation plus respectueux de l'environnement ; d'assurer la transition vers le développement durable des qualifications et des certifications de compétences connexes ; de créer des campus verts ; de renforcer la formation des enseignants ; et de promouvoir les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes en faveur du développement durable auprès du marché du travail et des communautés. Par l'intermédiaire du Centre international UNESCO-UNEVOC, un programme d'apprentissage en ligne sur la transition vers le développement durable sera lancé et une plateforme sera mise à disposition pour partager les approches permettant d'intégrer les compétences vertes dans les programmes d'études et les formations.
- c. Améliorer les compétences en STIM et promouvoir les compétences entrepreneuriales pour le XXI<sup>e</sup> siècle**
- i. Face au rôle important et croissant des STIM dans la vie sociale et économique, l'UNESCO aidera les États membres à identifier les nouvelles compétences requises sur le marché du travail, notamment dans le domaine des compétences numériques avancées et du renforcement des compétences et des mentalités entrepreneuriales, ainsi qu'à les intégrer dans les systèmes de développement des compétences et d'EFTP. Disposer de compétences en matière de STIM permet d'acquérir des capacités de réflexion critique, de résolution de problèmes et d'innovation largement sollicitées par les employeurs et les industries. L'UNESCO mobilisera son expertise en matière de STIM pour recenser les compétences et les qualifications liées aux STIM dans des secteurs industriels

clés, tels que les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'agriculture, la construction, l'automobile, la métallurgie et l'ingénierie, en vue d'intégrer une formation axée sur les STIM dans les systèmes de développement des compétences et d'EFTP. Des outils pertinents, tels qu'une taxonomie des compétences liées aux STIM, des méthodologies d'enseignement fondées sur la technologie et des cadres de conception de l'apprentissage, seront élaborés afin de faciliter l'intégration des matières liées aux STIM dans les systèmes de compétences et d'EFTP des États membres. L'UNESCO aidera également les États membres à partager les bonnes pratiques en matière de mise à jour et de mise en œuvre des qualifications et des programmes d'enseignement liés aux STIM dans l'EFTP.

**d. Soutenir le corps enseignant et les institutions d'EFTP pour favoriser la qualité, l'innovation et l'excellence**

- i. L'enseignement de l'EFTP doit être davantage professionnalisé, notamment dans le cadre d'une collaboration, et les institutions de formation des enseignants de l'EFTP doivent planifier, organiser, dispenser et évaluer la formation initiale et continue des enseignants et le développement professionnel dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- ii. L'UNESCO appuiera le renforcement des capacités des décideurs et des dirigeants des institutions chargées de la formation du personnel enseignant et des responsables, par exemple par le biais du programme de leadership en matière d'EFTP du Centre international UNESCO-UNEVOC, afin d'aider les systèmes d'EFTP à s'adapter aux nouvelles modalités de formation, notamment grâce aux technologies numériques, qui offrent un apprentissage personnalisé, adaptatif et flexible. L'UNESCO s'appuiera sur le Campus mondial de l'UNESCO pour les enseignants pour organiser la formation des enseignants de l'EFTP en mettant l'accent sur les compétences d'apprentissage numérique et hybride.

- iii. L'UNESCO soutiendra les États membres, notamment par le biais du réseau UNEVOC, pour transformer les institutions d'EFTP afin qu'elles puissent s'adapter aux perturbations actuelles et futures, encourager l'innovation et faire preuve de résilience. Cette action consistera en un soutien direct aux membres du réseau UNEVOC à travers le renforcement des capacités, l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances.

**e. Renforcer la gouvernance et mobiliser davantage d'investissements**

- i. L'UNESCO apportera son soutien aux États membres dans la création de plateformes nationales, régionales et sectorielles, afin de faciliter la participation du secteur privé et la communication entre le monde de l'éducation et le monde du travail. Au niveau mondial, l'UNESCO organisera régulièrement un Forum UNESCO des entreprises visant à faire progresser le dialogue et le plaidoyer avec le secteur privé en faveur du développement et du financement inclusifs des compétences, en s'appuyant sur le partenariat avec le secteur privé par le biais de l'Académie mondiale des compétences dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'éducation.
- ii. Conformément à la Déclaration de Paris adoptée lors de la Réunion mondiale sur l'éducation de 2021, qui vise à soutenir et à promouvoir des investissements efficaces et équitables dans l'EFTP et le développement des compétences, l'UNESCO passera en revue les expériences internationales en matière de création et de gestion de fonds de formation et examinera comment les cadres fiscaux peuvent contribuer à soutenir l'éducation et la formation, y compris le financement des droits à l'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO évaluera également les mécanismes de financement innovants susceptibles de mobiliser des investissements supplémentaires dans les compétences, notamment les nouvelles formes de partenariats public-privé et les contrats fondés sur les résultats. Ses conclusions seront partagées avec les États membres grâce à des examens des politiques, à l'apprentissage par les pairs et au renforcement des capacités.

## Ligne d'action principale n° 3 : Promouvoir des compétences pour l'édification de sociétés inclusives et pacifiques

**19.** L'UNESCO fournira un appui technique aux États membres dans l'instauration de programmes de développement des compétences qui enseignent aux jeunes et aux adultes leurs droits et l'état de droit, les dotent d'un solide sens de l'éthique et leur donnent les moyens de devenir d'ardents défenseurs de la justice sur leur lieu de travail et au sein de leur communauté. Cette ligne d'action doit permettre d'aider les États membres à intégrer l'éducation fondée sur les droits et l'apprentissage tout au long de la vie pour une citoyenneté mondiale et participative, et à promouvoir les institutions d'EFTP comme lieux d'intégration et de cohésion sociales.

**a. Intégrer l'éducation fondée sur les droits pour une citoyenneté mondiale et participative**

- i. L'UNESCO soutiendra le renouvellement des programmes d'études et des contenus de formation, des compétences et des pédagogies, notamment l'éducation basée sur la résolution de problèmes, la collaboration et les compétences civiques, la culture scientifique et numérique et l'information, les compétences dans le domaine des arts et de la créativité, la connaissance du droit du travail, le bien-être social et émotionnel et le sens de la solidarité mondiale. L'UNESCO apportera son soutien à l'intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation au développement durable dans les politiques et programmes d'EFTP.
- ii. L'EFTP et le renforcement des compétences peuvent contribuer à atténuer des problèmes tels que le désengagement politique, les troubles sociaux, les préjugés et la discrimination. L'UNESCO encouragera la participation des jeunes à l'élaboration conjointe de politiques et de programmes et soutiendra le développement d'une gouvernance plus participative au sein

des institutions et des programmes (en associant les étudiants/stagiaires, leurs familles et les organisations de jeunes, etc.), en s'appuyant sur les pratiques et les enseignements tirés des projets extrabudgétaires pertinents tels que l'Emploi des jeunes dans la région méditerranéenne (YEM) et Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique (BEAR). Au niveau mondial, l'UNESCO s'attachera à promouvoir le dialogue avec les jeunes par le biais du Forum mondial des jeunes.

**b. Promouvoir les institutions d'EFTP comme lieux d'intégration sociale, de cohésion et de citoyenneté verte**

- i. Les institutions d'EFTP doivent être promues en tant que lieux de rassemblement pour divers groupes de personnes et leur proposer des possibilités qui n'existent pas ailleurs. Les architectures, les espaces, les horaires et la répartition des étudiants dans les institutions d'EFTP doivent être repensés afin d'encourager les individus à travailler ensemble et de devenir des exemples d'intégration et de cohésion sociales, de durabilité et de neutralité carbone. L'UNESCO recensera, documentera et partagera les pratiques prometteuses en matière de promotion de l'EFTP et des institutions d'EFTP pour l'intégration sociale des jeunes désengagés et marginalisés, en particulier les jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation. Par l'intermédiaire du Centre international UNESCO-UNEVOC, des plateformes d'échange de connaissances pour la sensibilisation au changement climatique et l'apprentissage mutuel seront créées et des formations sur la transition vers le développement durable de plans d'action institutionnels d'EFTP seront organisées en ciblant les principales institutions d'EFTP. En outre, les pratiques des institutions d'EFTP qui assurent le renforcement des compétences des migrants et des jeunes défavorisés seront collectées, analysées et partagées avec un large éventail de parties prenantes de l'EFTP.

## Actions transversales

- 20.** L'UNESCO adoptera une série d'actions transversales concernant notamment les politiques relatives au développement des compétences ; la collecte, la recherche et l'analyse des données ; les instruments normatifs internationaux ; et les réseaux et partenariats.
- a. Politiques nationales, régionales et mondiales relatives au développement des compétences**
- i. L'UNESCO apportera son soutien à la réalisation d'analyses situationnelles portant sur les politiques d'EFTP, notamment à l'examen et à l'élaboration des politiques, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Au niveau national, l'Organisation encouragera la mise en place d'une politique systémique d'EFTP par le biais de son guide d'examen et d'élaboration des politiques d'EFTP, ainsi que sa mise en œuvre à l'aide de nouveaux guides, modules et outils. Elle adoptera une approche fondée sur la demande des États membres et travaillera en synergie avec d'autres organismes des Nations Unies actifs dans ce domaine, en particulier l'OIT, ainsi que sur d'autres partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux. Parmi les domaines prioritaires figureront les parcours d'apprentissage (y compris les parcours entre l'éducation informelle, non formelle et formelle), la reconnaissance et la certification des compétences, la gouvernance et le financement. Les politiques doivent non seulement structurer l'offre d'EFTP pour les jeunes, mais aussi offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie aux adultes et aux personnes âgées.
  - ii. L'UNESCO contribuera à la mise en place de programmes régionaux d'EFTP, notamment en ce qui concerne la reconnaissance transnationale des cadres de compétences et de qualifications, l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances. Cette action sera menée en partenariat avec les communautés économiques régionales.
  - iii. L'UNESCO mettra à profit les profils nationaux d'EFTP préparés par le Centre international UNESCO-UNEVOC pour créer une base de données des politiques et stratégies d'EFTP, qui sera hébergée par le Centre international UNESCO-UNEVOC ; l'UNESCO appuiera également le suivi et l'évaluation de ces politiques et stratégies.
  - iv. L'UNESCO s'efforcera de coopérer et d'élargir les plateformes de dialogue sur les politiques régionales, telles que la plateforme Refernet de l'Union européenne, ainsi que la plateforme Planipolis de l'IIPE, afin d'éclairer la prise de décision, de réaliser des analyses comparatives, d'apporter des synergies, de faciliter le plaidoyer et de promouvoir la responsabilité. L'UNESCO continuera à accélérer la mise en œuvre d'initiatives régionales telles que l'Initiative panafricaine pour la transformation digitale de l'EFTP et des systèmes de développement des compétences en Afrique.
  - v. Créé par l'UNESCO dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'éducation, le Campus mondial de l'UNESCO pour les enseignants (GTC) aidera les États membres à doter les enseignants de compétences et de méthodes pédagogiques numériques et renforcera le rôle du réseau UNEVOC dans la promotion des réformes des politiques et des systèmes de formation des enseignants de l'EFTP.
  - vi. Plusieurs projets extrabudgétaires seront poursuivis et élargis, notamment le Programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED), le projet Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique (BEAR), le projet Bridging Innovation and Learning in TVET (BILT) et le projet UNESCO-Fonds-en-dépôt chinois (CFIT). Créé en 2003, le CapED permet à l'UNESCO de fournir

une assistance ciblée et de renforcer les capacités nationales à entreprendre des réformes de l'éducation nationale fondées sur des données probantes. Plus particulièrement, le CapED, à travers son domaine prioritaire « Encourager le développement des compétences pour la vie et le travail », contribue à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP. Un soutien à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités institutionnelles liées à l'EFTP est actuellement fourni à l'Afghanistan, au Bénin, au Liberia, à Madagascar, au Soudan, au Soudan du Sud et au Togo. En 2022, le projet BEAR continuera à promouvoir l'EFTP en Afrique de l'Est (à savoir, en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, en Ouganda et en Tanzanie) en s'attachant à améliorer la pertinence, la qualité et la perception des systèmes nationaux d'EFTP. En outre, conjointement avec la République de Corée, l'UNESCO examinera les possibilités d'étendre le projet BEAR en vue de soutenir et renforcer les systèmes d'EFTP dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Le projet Un enseignement supérieur technique en Afrique pour une main-d'œuvre technique innovante, financé par le CFIT, vise à renforcer la capacité des établissements d'enseignement supérieur en Afrique dans le domaine de l'enseignement technique à mieux répondre aux besoins de compétences pour le développement national en facilitant la collaboration entre l'enseignement supérieur et l'industrie ainsi qu'en développant un enseignement axé sur le marché du travail et un apprentissage fondé sur les compétences. Soutenu par l'Institut fédéral allemand pour l'enseignement et la formation professionnels (BIBB) et financé par le Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche (BMBF), le projet BILT aide les parties prenantes de l'EFTP à relever les défis actuels des systèmes d'EFTP liés aux mutations que l'on observe sur le plan technologique, social, environnemental et professionnel.

Il tire parti du réseau UNESCO-UNEVOC pour offrir des possibilités de collaboration et d'apprentissage par les pairs entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie et le Pacifique. Enfin, l'UNESCO poursuivra également la mise en œuvre accélérée du projet d'EFTP pour le développement rural financé par la Commission européenne en Ouzbékistan.

**b. Collecte, recherche et analyse des données**

- i. L'UNESCO conduira des recherches et aidera les États membres à recueillir et à analyser les données sur les programmes d'EFTP et leurs résultats, à exploiter les informations numériques, notamment les mégadonnées et les données ouvertes, ainsi qu'à développer des systèmes de collecte et de gestion systématiques des données sur l'EFTP.
- ii. Un cadre d'indicateurs clés sera élaboré avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et d'autres institutions et organisations compétentes, y compris les membres du Groupe inter-institutions sur l'EFTP (IAG-TVET), afin d'améliorer la capacité des États membres à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD pertinents et des cibles connexes dans le domaine du développement des compétences.
- iii. L'UNESCO mènera des recherches et aidera les États membres à mettre au point des politiques et des pratiques permettant une utilisation éthique et efficace des données dans la gouvernance, la gestion et la mise en œuvre des initiatives d'éducation et de formation professionnelle. L'UNESCO apportera son soutien à des initiatives telles que l'engagement de la Coalition mondiale pour l'éducation en faveur de la protection des informations personnelles, de la vie privée et de la sécurité des apprenants et la Déclaration mondiale RewirEd sur la connectivité pour l'éducation. Si le secteur de l'éducation porte généralement une grande attention aux droits des jeunes apprenants, il accorde en revanche un intérêt moindre à la vulnérabilité des apprenants tout au long

de la vie, notamment les apprenants de l'EFTP, en particulier dans le cadre d'une éducation et d'une formation de plus en plus numérisées et directement associées à leurs données personnelles. De nouvelles lois sur la protection de la vie privée ont été adoptées dans le monde entier et leur application et leur interprétation dans le cadre de l'éducation nécessitent une attention accrue. L'UNESCO fournira donc un soutien technique et des conseils aux États membres en vue de faciliter la mise en œuvre de ces processus, en mettant l'accent sur le développement de systèmes d'information de gestion de l'éducation et de la formation, de plateformes et de ressources d'apprentissage qui assurent la protection des données dès la conception.

### c. Instruments normatifs

- i. Il existe deux instruments normatifs en matière d'EFTP, à savoir la Convention sur l'enseignement technique et professionnel (1989) et la Recommandation concernant l'enseignement technique et professionnel (2015). On retrouve encore des dispositions relatives à l'EFTP dans plusieurs autres instruments normatifs, notamment la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966), la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997), la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (2015), et la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur (2019). En collaboration avec les États membres, l'UNESCO lancera une réflexion concernant l'utilisation et le statut des instruments normatifs en matière d'EFTP disponibles et leur éventuelle révision.
- ii. La pandémie de COVID-19 a accéléré la nécessité de transformer l'enseignement et la formation des enseignants afin que ceux-ci soient mieux préparés à répondre aux crises qui touchent le domaine de l'éducation. Le Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) sera mobilisé pour tirer parti de cette nouvelle visibilité des enseignants et de leurs problèmes engendrée par la pandémie de COVID-19 et renforcer les efforts visant à améliorer la formation et les qualifications des enseignants, à rendre la profession d'enseignant plus attrayante et, surtout, à plaider en faveur d'un financement accru pour améliorer la formation des enseignants et les environnements d'apprentissage.
- iii. L'UNESCO promouvra activement la mise en œuvre d'autres instruments normatifs relatifs à l'EFTP, notamment la Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL) (2019) et la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle (2021), et établira des cadres et des outils pour soutenir l'intégration de ces instruments normatifs dans la gouvernance, la gestion et la mise en œuvre de l'EFTP. L'UNESCO examinera également la possibilité de promouvoir des initiatives telles que celles entreprises par la Coalition dynamique pour les REL dans le domaine de l'EFTP.
- iv. L'UNESCO assurera la promotion des instruments normatifs actuels et futurs qui favorisent une collecte de données plus homogène et plus facilement comparable dans tous les États membres. Elle accordera la priorité à la mise en œuvre et à la modernisation de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) — y compris son application aux programmes éducatifs (CITE-P), au niveau d'éducation atteints (CITE-A), aux domaines d'études et de formation (CITE-F) et aux programmes de formation des enseignants (CITE-T) — en mettant l'accent sur les données relatives aux praticiens de l'enseignement professionnel et de l'EFTP.



**d. Réseaux et partenariats**

- i. La pandémie de COVID-19 marque le début d'une nouvelle étape, caractérisée par l'établissement de partenariats entre l'UNESCO et le secteur privé, avec le lancement de la Coalition mondiale pour l'éducation et la création de l'Académie mondiale des compétences. La nouvelle Stratégie consolidera ces partenariats, notamment grâce à la tenue annuelle d'un Forum UNESCO des entreprises. La participation actuelle du secteur privé à l'Académie mondiale des compétences sera élargie.
- ii. Le réseau UNEVOC rassemble un large éventail d'institutions d'EFTP. Il vise à renforcer la qualité des institutions d'EFTP au niveau mondial et entend devenir un acteur de premier plan dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. La nouvelle Stratégie prévoit un ensemble d'activités visant à étendre la portée et l'impact du réseau et à renforcer ses capacités, y compris celles des institutions d'EFTP, des ministères, des agences nationales d'EFTP et des prestataires d'EFTP, afin de répondre aux nouveaux besoins de compétences. Elle s'attachera à renforcer les partenariats transnationaux et à soutenir les institutions d'EFTP appartenant au réseau pour promouvoir conjointement la transformation et l'attractivité de l'EFTP dans le monde. En outre, elle prévoit d'examiner la possibilité de créer un réseau d'institutions d'enseignement professionnel pour renforcer le réseau UNEVOC en vue d'échanger les meilleures pratiques et de promouvoir la qualité et le prestige de l'enseignement professionnel dans le monde.
- iii. En 2008, l'UNESCO a créé un Groupe inter-institutions sur l'EFTP (IAG-TVET) afin de promouvoir l'échange de points de vue et le partage des connaissances, et d'assurer la coordination des activités de ses membres impliqués dans le conseil politique, la mise en œuvre de programmes et la recherche. La nouvelle Stratégie renforcera et élargira le Groupe inter-institutions sur l'EFTP, rendra ses groupes de travail (notamment ceux consacrés à l'inadéquation des compétences sur le marché du travail numérisé, à l'apprentissage sur le lieu de travail, à l'orientation professionnelle et à l'avenir de l'EFTP) plus opérationnels et améliorera sa contribution au mécanisme de coopération mondiale récemment adopté.
- iv. L'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour Éducation 2030 (TTF), dont le secrétariat est hébergé par l'UNESCO, offre une plateforme essentielle qui vise à mobiliser les gouvernements, les organisations d'enseignants et d'autres parties prenantes en faveur de la promotion des enseignants et d'un enseignement de qualité, et à agir comme un catalyseur des efforts mondiaux, régionaux et nationaux par le biais du plaidoyer, de la création et du partage des connaissances, et du soutien et de l'engagement des pays. La Stratégie s'attachera à accroître l'attention portée à l'EFTP au sein de la TTF, notamment en créant un domaine de travail spécifique sur le personnel enseignant de l'EFTP.

## Fixer des objectifs ambitieux

**21.** En vue d'obtenir les résultats escomptés et compte tenu des réalisations de la stratégie précédente et de la dynamique imposée par la reprise et l'accélération des transitions, l'UNESCO propose de fixer des objectifs chiffrés qui seront affinés dans ses programmes et qui feront l'objet d'un suivi régulier en conformité avec le *Produit 1. ED4 : Doter les apprenants des compétences nécessaires pour répondre à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux du marché du travail et de la société, par le biais de l'alphabétisation, de l'EFTP, des STIM et de l'enseignement supérieur* qui figure dans le Programme et budget de l'UNESCO pour 2022-2025 (41 C/5) dans le cadre de la Stratégie à moyen terme pour 2022–2029 (41 C/4) pour le secteur de l'éducation.

Au total, pour la période 2022-2029 (les activités seront mises en œuvre conformément aux plans de travail biennaux) :

- a.** 80 pays (dont 36 en Afrique et 8 des petits États insulaires en développement (PEID)) bénéficieront d'un soutien pour élaborer ou mettre en œuvre des politiques et des stratégies de développement des compétences pour le travail et la vie dans le cadre de politiques, de plans et de parcours d'apprentissage tout au long de la vie et pour élargir l'accès à un EFTP équitable, tenant compte de la dimension de genre et de qualité.
- b.** 80 pays (dont 36 en Afrique et 8 PEID) bénéficieront d'un soutien pour développer l'enseignement des STIM, en accordant une attention particulière aux filles et aux femmes.
- c.** 4 800 000 jeunes (2 400 000 femmes et 2 400 000 hommes) seront dotés de compétences en matière d'EFTP et de compétences numériques ainsi que d'autres compétences pertinentes par l'intermédiaire de l'Académie mondiale des compétences et d'autres initiatives, y compris des programmes extrabudgétaires.

## Suivi et évaluation

- 22.** L'UNESCO appliquera une approche de gestion et de suivi axée sur les résultats, conforme au Règlement intérieur de l'Organisation, afin de soutenir la mise en œuvre et l'examen périodique de la présente Stratégie.
- 23.** L'UNESCO élaborera également une matrice de responsabilisation et de résultats, comprenant des indicateurs spécifiques permettant de suivre de manière continue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.
- 24.** Un examen à mi-parcours sera réalisé en 2025 afin d'évaluer les progrès et d'adapter la Stratégie selon les besoins et en fonction de la situation et du contexte opérationnel.
- 25.** Une évaluation externe de la Stratégie sera réalisée durant la dernière année de sa mise en œuvre, en 2029. Elle tiendra compte des conclusions d'une étude indépendante sur l'impact de la Recommandation concernant l'EFTP (2015).
- 26.** Le cadre logique et le processus de théorie du changement initié par l'UNESCO en 2021 fourniront un cadre au suivi interne et à l'examen à mi-parcours (2025), ainsi qu'à l'évaluation externe (2029). Le cadre logique est étroitement aligné sur la présente Stratégie, les domaines d'intervention spécifiques de l'EFTP étant identifiés comme suit : 1) contribuer à combler les déficits de compétences qui concernent l'insertion sur le marché du travail ; 2) poursuivre l'apprentissage et le développement de carrière des jeunes et des adultes ; et 3) permettre aux sociétés et aux économies d'être inclusives et capables de réaliser les transitions verte et numérique.
- 27.** Sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires, l'UNESCO organisera un Congrès international sur l'EFTP afin de partager les progrès et de définir une nouvelle stratégie au-delà de 2029.

## Implications organisationnelles

- 28.** Les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'EFTP se dérouleront conformément aux fonctions de l'Organisation, en tenant compte de la répartition des responsabilités entre le Siège, les bureaux régionaux, le réseau hors Siège et les instituts. La Section de la jeunesse, de l'alphabétisation et du développement des compétences au Siège dirigera et appuiera la mise en œuvre de cette Stratégie ; le Centre international UNESCO-UNEVOC jouera le rôle de pivot du réseau UNESCO-UNEVOC et de centre de ressources pour la recherche et l'innovation, le partage des connaissances et le renforcement des capacités ; l'UIL mettra l'accent sur l'apprentissage des adultes ; l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) se concentrera sur les liens avec la planification de l'éducation et le renforcement des systèmes ; l'Institut de statistique de l'UNESCO contribuera à la collecte de données sur les systèmes d'EFTP ; et d'autres bureaux et instituts régionaux, multipays et nationaux pertinents apporteront également leur contribution dans leurs capacités respectives.
- 29.** La communauté UNESCO pour l'EFTP sera consolidée par le renforcement d'une « communauté de pratique » et par la participation du personnel de l'UNESCO concerné aux programmes de renforcement des capacités que l'UNESCO, notamment le Centre international UNESCO-UNEVOC, organise pour ses partenaires. Le réseau UNEVOC jouera un rôle clé pour encourager l'apprentissage mutuel, renforcer les capacités et faire avancer la coopération internationale dans le domaine de l'EFTP. Le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes, ainsi que les programmes UNITWIN et Chaires UNESCO, seront également mobilisés pour des actions avec les autorités locales.
- 30.** Outre l'UNESCO et ses réseaux, il existe de nombreux acteurs et réseaux de développement actifs dans le domaine de l'EFTP. Les membres du Groupe inter-institutions sur l'EFTP continueront de mener des initiatives collectives et de collaborer sur des questions telles que les indicateurs et les statistiques de l'EFTP, les compétences vertes et l'apprentissage en milieu de travail. Compte tenu de l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'ampleur des défis, l'UNESCO s'attachera, avec les membres du Groupe inter-institutions sur l'EFTP, à faire appel à d'autres organismes des Nations Unies, à des banques de développement et à des organisations bilatérales, en vue de plaider pour l'EFTP, de mobiliser d'autres organisations et partenaires et d'améliorer et d'accroître la coopération entre les partenaires de développement.
- 31.** L'engagement de l'UNESCO au niveau régional donnera lieu à une étroite collaboration avec les secrétariats des communautés économiques régionales (CERs) et d'autres organisations régionales concernées, dans leur domaine de compétence. L'Organisation continuera notamment d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies régionales d'EFTP, par le biais d'initiatives d'apprentissage entre pairs, de renforcement des capacités et de partage des connaissances, en mettant l'accent sur les cadres de qualification régionaux, les indicateurs de suivi et d'évaluation et l'élaboration de directives et d'instruments régionaux.
- 32.** Au niveau national, l'UNESCO mettra en place et/ou améliorera la collaboration avec les partenaires techniques et financiers, notamment par le biais du mécanisme de coordination des donateurs pour l'EFTP au niveau national et des équipes de pays des Nations Unies (UNCT), et renforcera l'harmonisation et l'alignement des activités des partenaires de développement sur l'EFTP avec les politiques et stratégies des États membres, le cas échéant.

**33.** Les initiatives prises ces dernières années par les différents organismes des Nations Unies ont une incidence positive sur les travaux et les programmes de l'UNESCO. Parmi elles, citons l'initiative Génération sans limites<sup>11</sup> de l'UNICEF, l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes<sup>12</sup> de l'OIT, les académies des compétences de l'UIT et de l'OMS et la Plateforme d'apprentissage et de perfectionnement des connaissances<sup>13</sup> de l'ONUDI. D'autres membres du Groupe inter-institutions sur l'EFTP ont également adopté de nouvelles stratégies et créé de nouvelles structures, à l'instar de la Stratégie pour les compétences et le Centre pour les compétences de l'OCDE ; de la Proposition de recommandation du Conseil en matière d'enseignement et de formation professionnels en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience de la Commission européenne ; du Projet pour le capital humain de la Banque mondiale ; et de l'Agenda 2063<sup>14</sup> de l'Union africaine. Ces initiatives ont une triple incidence sur la nouvelle Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP : la revitalisation du Groupe inter-institutions sur l'EFTP permettant d'assurer la cohérence et les synergies ; une alliance entre l'Académie mondiale des compétences (GSA) et d'autres initiatives axées sur la mission pour optimiser les résultats ; et une stratégie de collecte de fonds efficace et coordonnée pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie.

11. <https://www.generationunlimited.org/>

12. <https://www.decentjobsforyouth.org/global-initiative>

13. <https://lkdfacility.org/>

14. <https://au.int/en/agenda2063/overview>



unesco

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Transformer l'enseignement et la formation techniques et professionnels pour des transitions réussies et justes

## Stratégie UNESCO 2022-2029

Cette Stratégie couvrant la période 2022 à 2029 guide l'UNESCO pour promouvoir le développement des compétences en vue de l'autonomisation, de l'emploi productif et du travail décent, et faciliter la transition vers des économies et des sociétés plus numériques, vertes et inclusives.

Conformément aux Objectifs de développement durable, à l'Agenda 2030 pour l'éducation et aux recommandations du Sommet sur la transformation de l'éducation, l'UNESCO soutiendra la transformation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels dans tous les États membres et travaillera aux côtés de partenaires bilatéraux et multilatéraux, des institutions, des gouvernements, du secteur privé et des éducateurs du monde entier pour placer l'EFTP en tête de l'agenda de l'éducation.

Il est évident que des efforts collectifs doivent être mis en place pour donner aux jeunes et aux adultes les instruments pour acquérir de nouvelles compétences, tout en les aidant à libérer leur potentiel pour naviguer avec succès dans les changements sociaux, économiques et environnementaux que connaît le monde.

